

NOTE DE PRÉSENTATION BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la commune, après l'adoption par le Conseil Municipal des délibérations auxquelles elles se rapportent.

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2026. Il s'articule autour de deux sections distinctes :

- La section de fonctionnement : elle regroupe les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des services communaux,
- La section d'investissement : elle comptabilise les opérations modifiant durablement la valeur du patrimoine de la collectivité, ainsi que le remboursement du capital de la dette.

Chacune de ces sections doit être présentée à l'équilibre, les recettes égalant les dépenses.

II. La section de fonctionnement

II. 1 Les recettes de fonctionnement

- Les remboursements sur rémunérations (chapitre 013)

Ce chapitre concerne principalement le remboursement par la SAUR des frais d'entretien de la station d'épuration (tâche effectuée par nos agents communaux) ainsi que les remboursements de salaires versés par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

Pour l'exercice 2026, le montant de ce chapitre est estimé à 11 000 €. Cette prévision intègre notamment le remboursement des salaires d'un agent en congé maternité.

- Les produits du domaine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement des coupes de bois, des concessions funéraires, de l'occupation du domaine public et de la location des droits de chasse, ainsi que des services de cantine et d'accueil périscolaire et de loisirs.

Pour l'exercice 2026, le montant de ce chapitre est estimé à 70 000 €. Cette prévision est semblable aux réalisations de l'exercice précédent.

- Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre regroupe les recettes fiscales (taxes foncières, d'habitations), les taxes sur les pylônes électriques ainsi que le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Pour l'exercice 2026, le montant de ce chapitre est estimé à 441 000 €. Cette prévision est semblable aux réalisations de l'exercice précédent.

- **Les dotations et participations (chapitre 74)**

Ce chapitre est principalement constitué de la dotation globale de fonctionnement (DGF), ressource majeure de ce chapitre. Il regroupe également diverses dotations de l'Etat, le FCTVA, ainsi que les attributions de la CAF pour l'accueil de loisirs et périscolaire.

Pour l'exercice 2026, le montant de ce chapitre est estimé à 154 800 €. Cette prévision affiche une diminution par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une baisse attendue de 6 000 € de la DGF.

- **Les revenus des immeubles (chapitre 75)**

Ce chapitre comptabilise les revenus locatifs issus de la location des salles communales et du restaurant « Le Chat Noir », ainsi que divers remboursements exceptionnels.

Pour l'exercice 2026, le montant de ce chapitre est estimé à 9 218,50 €. Cette prévision intègre notamment un remboursement d'assurance suite à un sinistre survenu au stade.

- **Autres produits financier (chapitre 76)**

Il s'agit de l'intérêt des parts sociales du crédit agricole.

Pour l'exercice 2026, le montant de ce chapitre est estimé à 5 €. Cette prévision est semblable aux réalisations de l'exercice précédent.

- **Quote-part des subventions d'investissement (chapitre 042)**

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 2 166,26 €.

- **Résultat de fonctionnement cumulé 2024 (chapitre 002)**

Il s'agit du résultat de clôture de l'année N-1, déduction faite du compte 1068 (part affectée à l'investissement de l'année en cours).

Pour l'exercice 2026, le montant est de 266 810,24 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	BP 2026
013	Remboursement sur rémunérations	11 000,00 €
70	Produits du domaine	70 000,00 €
73	Impôts et taxes	441 000,00 €
74	Dotations et participations	154 800,00 €
75	Autres produits (dont loyers)	9 218,50 €
76	Intérêts parts sociales	5,00 €
042	Quote-part des subventions d'investissement	2 166,26 €
002	Résultat de fonctionnement cumulé 2025	266 810,24 €
Total des recettes		955 000,00 €

II. 2 Les dépenses de fonctionnement

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement courant de la collectivité : entretien des bâtiments communaux, énergie, frais de communication, contrats de maintenance et prestations de services. Il couvre également les assurances, l'achat de petits matériel les fournitures administratives, l'organisation des fêtes et cérémonies, ainsi que les taxes foncières acquittées par la commune.

Pour l'exercice 2026, les prévisions de dépenses au sein de ce chapitre sont estimées à 378 400 €.

Ces prévisions prennent notamment en compte :

- La hausse des coûts : augmentation des frais d'énergie et des denrées alimentaires,
- La formation et achat d'équipements de protection individuelle pour les agents communaux,
- L'entretien du patrimoine : travaux de voirie, fauchage et maintenance de l'éclairage
- Les frais d'avocats liés au projet éolien.

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ce chapitre retrace les dépenses liées aux huit agents communaux (4 à temps complet et 4 à temps non complet), répartis comme suit :

- service administratif : 1 agent à temps complet,
- service technique : 1 agents à temps complet et 1 à temps non complet (17h30 hebdomadaires),
- service culturel : 1 agent à temps non complet (32h hebdomadaires),
- service restauration scolaire : 1 agent à temps complet et 1 agent à temps non complet (22h hebdomadaires),
- service animation : 1 agents à temps complet et 1 agent à temps non complet (24 h 39 hebdomadaires).

Pour l'exercice 2026, les prévisions de dépenses au sein de ce chapitre sont estimées à 349 500 €.

Ces prévisions prennent notamment en compte :

- La création d'un poste d'agent technique à temps complet,
- Le remplacement d'un agent en congé maternité,
- L'emplois d'animateurs saisonnier pour l'accueil de loisirs,
- L'augmentation de 3 % des cotisations CNRACL.

- **Reversements et restitutions sur impôts et taxes (chapitre 014)**

Ce chapitre retrace les dépenses relatives à l'attribution de compensation versée à Châteauroux Métropole et au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.)

Pour l'exercice 2026, les prévisions de dépenses au sein de ce chapitre sont estimées à 34 000 €.

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les dépenses liées aux indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs.

Pour l'exercice 2026, les prévisions de dépenses au sein de ce chapitre sont estimées à 117 698,69 €.

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Ce chapitre retrace les charges financières (intérêts) liées à la dette de la commune. Elles concernent :

- Un emprunt du 20 octobre 2005, d'un montant de 750 000 € sur 25 ans (taux variable de 4.35 %), destiné à la construction du groupe scolaire et de la médiathèque.
- Un emprunt du 3 janvier 2017, d'un montant de 200 000 € sur 12 ans (taux fixe de 1 %), souscrit pour le financement de travaux de voirie.

Pour l'exercice 2026, le montant de ces intérêts s'élève à 6 000 €.

- **Dotations aux amortissements (chapitre 042)**

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 8 071,29 €.

- **Virement à la section d'investissement (chapitre 023)**

C'est une écriture comptable qui permet de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Le montant de cette écriture correspond à la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune. Dans le secteur des collectivités locales, la CAF dégagée au titre d'un exercice doit permettre, par principe, de couvrir les remboursements en capital des emprunts antérieurement souscrits.

Pour l'exercice 2026, le montant du virement à la section d'investissement est de 61 330,02 € pour un remboursement de capital d'un montant de 49 829,97 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	BP 2026
011	Charges à caractère général	378 400,00 €
012	Charges de personnel	349 500,00 €
014	Reversements et restitutions sur impôts et taxes	34 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	117 698,69 €
66	Charges financières	6 000,00 €
042	Dotations aux amortissements	8 071,29 €

023	Virement à la section d'investissement	61 330,02 €
Total des dépenses		955 000,00 €

III. La section d'investissement

III.1 Les dépenses d'investissement

- Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

La commune à deux emprunts :

- Un emprunt de 750 000 €, du 20 octobre 2005 pour une durée de 25 ans, destiné à la construction de bâtiments (école et médiathèque)
- Un emprunt de 200 000 € du 3 janvier 2017 pour une durée de 12 ans, destiné à des travaux de voirie

Pour l'exercice 2026, le remboursement du capital de la dette s'élève à 49 829,97 €. Les prévisions de dépenses au sein de ce chapitre sont inscrites à hauteur de 50 000 €.

- Chapitres 21

Ce chapitre regroupe les principaux investissements prévus en 2026, et qui sont les suivants :

- Remplacement de deux poteaux incendie,
- Equipements pour ralentir la vitesse (panneaux, écluses, coussins, balises),
- Installation d'un paratonnerre
- Clôture du club house du stade et installation de stores occultants à l'école (projet FAR 2026),
- Participation aux travaux du SDEI pour le renforcement du réseau électrique,
- Plantations,
- Acquisition de parcelles,
- Acquisition d'un module pour le parcours de santé au stade,

Pour l'exercice 2026, les prévisions de dépenses au sein de ce chapitre sont estimées à 147 833,74 €.

- Les subventions d'investissements transférées (Chapitre 040)

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 2 166,26 €.

IV.2 Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

- Les recettes réelles

- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 60 000 €
- Le FCTVA pour 8 000 €
- La taxe d'aménagement pour 1 500 €
- Les subventions d'investissement reçues pour un montant de 14 821 € qui émanent du département au titre du FAR
- Le fonds de concours versé par Châteauroux Métropole d'un montant de 15 555 €

- Les recettes d'ordre

- Virement de la section de fonctionnement : 61 330,02 €
- Écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir » : 8 071,29 €
- Résultat d'investissement 2025 : 30 722,69 €

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Budget de fonctionnement 2026					
Dépenses ou Charges			Recettes ou Produits		
011	Charges à caractère général	378 400,00 €	013	Remb rémunération	11 000,00 €
012	Personnel et frais assimilés	349 500,00 €	70	Produits du domaine	70 000,00 €
014	Atténuation Produits CAC	34 000,00 €	73	Impôts et taxes	441 000,00 €
65	Indemnités, Regroupements, subventions	117 698,69 €	74	Dotations et participations	154 800,00 €
66	Intérêts d'emprunt	6 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	9 218,50 €
			76	Produits financiers	5,00 €
042 (681)	Dotations aux amortissements	8 071,29 €	042 (777)	Quote-part des subventions d'investissement	2 166,26 €
023	Virement à la section d'investissement	61 330,02 €	002	Résultat de fonctionnement cumulé 2025	266 810,24 €
	TOTAL	955 000,00 €		TOTAL	955 000,00 €

Budget d'investissement 2026					
Dépenses ou Charges			Recettes ou Produits		
16	Emprunt	50 000,00 €	10	FCTVA / Taxe d'aménagement	9 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	147 833,74 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	60 000,00 €
040	Subventions d'investissement transférées	2 166,26 €	13	Subventions d'investissement	30 376,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	61 330,02 €
			040	Amortissement des immobilisations	8 071,29 €
			001	Résultat d'investissement cumulé 2025	30 722,69 €
	TOTAL	200 000,00 €		TOTAL	200 000,00 €